

L'Instrumentum Laboris
pour la première session du Synode
Notes d'un théologien ¹
(Guide de lecture, 3^{ème} partie)

« Je crains qu'il ne faille attendre encore un certain temps avant que l'on puisse repasser de cette caricature du renouvellement à une réforme réelle, même si les signes encourageants d'une nouvelle dynamique sont heureusement nombreux aujourd'hui. Je crois qu'il est important de soutenir énergiquement toutes ces forces qui doivent souvent mener un combat difficile, même au sein de leur propre communauté, contre la tendance actuelle. L'existence chrétienne exige en particulier de nos jours le courage d'être non-conformiste et d'être capable de résister aux arts d'adaptation qui tentent de s'ériger en voie du salut par la pratique des dynamiques de groupe. »

Joseph Ratzinger, *Église et théologie*, Paris, Mame, 1992, p. 199

Soit « le laïc est laïc, soit il ne l'est pas. Une théologie du laïc, qui est menée comme une lutte pour une représentation proportionnelle dans le gouvernement de l'Église, est une caricature d'elle-même et le demeure, même si on cache ce malentendu derrière l'expression d'un "régime" synodal de l'Église. »

Joseph Ratzinger, « Les fondements anthropologiques de la fraternité », in *Dogme et annonce*, Paris, Parole et Silence, 2012, p. 225.

Quelle autorité reconnaître à l'IL ?

Premier constat : **la pauvreté intellectuelle et rédactionnelle du document**. Le théologien est surpris devant la rédaction si faible et pauvre d'un tel document, dont l'interprétation est rendue plus difficile encore par l'emploi d'un jargon difficile à relier aux catégories théologiques et catéchétiques habituelles : « inclusif », « transparence », « redevabilité », « dynamiques de coresponsabilité », « processus décisionnels partagés », « organes de discernement » (IL, p. 46), etc.

De nombreux passages sont abstraits au point d'en devenir obscurs, par exemple :

« De l'écoute du Peuple de Dieu émerge une appropriation et une compréhension progressives de la synodalité, "de l'intérieur", qui ainsi ne se déduit pas de l'énonciation d'un principe, d'une théorie ou d'une formule, mais a pour point de départ une disponibilité à entrer dans un processus dynamique constructive, respectueuse et priante de parole, d'écoute et de dialogue constructifs, respectueux et priants. À la base de ce processus, il y a l'acceptation, tant personnelle que communautaire, de ce qui est à la fois un don et un défi : être une Église de sœurs et de frères en Christ qui s'écoutent les uns les autres et qui, ce faisant, sont progressivement transformés par l'Esprit (n° 18). »

¹ Ce travail est le fruit de la collaboration de personnes représentant la diversité des états de vie dans l'Église : vie consacrée, sacerdoce, laïc.

« Pour inclure authentiquement tout le monde, il est nécessaire d'entrer dans le mystère du Christ, en se laissant former et transformer par la manière dont il a vécu le rapport entre amour et vérité (n° 27). »

Il est question de rendre le langage de l'Église « attrayant » au service de l'« efficacité » de l'annonce de l'Évangile (n° 60). Ce point illustre l'un des buts visés, selon le cardinal Hollerich : ne pas perdre le contact avec le monde tel qu'il est aujourd'hui. Évidemment, tout cela pose le problème de la conception qu'on se fait de la conversion, de l'acte de foi, et de l'efficacité de l'Église (est-elle efficace d'abord par ses structures ou par sa sainteté ?).

Par ailleurs, l'IL développe une rhétorique et des notions dont l'origine et le fondement ne sont pas explicités. Par exemple, il parle du « droit des baptisés » à une « participation active ». De quoi parle-t-on, d'où cela vient-il ? De même, lorsqu'on parle « d'accueil de tous » ou « d'ouverture à tous », de quoi parle-t-on ? D'accompagnement ou d'accès aux sacrements ² ? En plusieurs passages, l'IL fait le constat, comme s'il était évident, que la vie de l'Église présente des lacunes par rapport aux objectifs visés par le synode. On ne voit pas bien d'où sortent beaucoup de ces affirmations. Même si l'on suppose qu'elles étaient contenues dans les documents de l'étape continentale du synode (voir n° 10), cela ne suffit pas à les fonder, à les expliquer, à les justifier.

Cela conduit à une première question : **quelle autorité reconnaître à ce document ?** Il n'est pas un document magistériel, ce qui est d'ailleurs affirmé expressément au n°10. Toutefois, ce document se présente comme une étape nécessaire du processus adopté pour la XVI^e Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques, même si le Pape conserve ensuite toute la liberté de rédiger le document final comme il l'entend. L'autorité de l'IL dépend de l'autorité du synode (très faible : celui-ci n'a qu'un rôle consultatif). D'ailleurs l'actuel processus synodal sort du cadre d'un synode d'évêques défini par le Code de droit canon, notamment parce que la composition de l'assemblée inclut à égalité de vote des personnes laïques. Enfin, ce synode est-il vraiment représentatif ? Dans leur synthèse nationale, les évêques de France ont pris certaines distances vis-à-vis du processus synodal, constatant que des pans entiers de l'Église n'avaient pas participé. De même, lors de la présentation officielle de l'IL, il a été constaté que les prêtres avaient peu participé.

Un problème fondamental : **la prétention ahurissante de l'IL que la démarche synodale, dans toutes ses phases, fait entendre la voix du Saint-Esprit** (voir p. ex. n° 16). Cette prétention englobe toute la procédure, depuis la réunion de quelques baptisés s'adonnant à la « conversation dans l'Esprit » jusqu'aux travaux de l'Assemblée synodale : « le protagoniste du synode est l'Esprit Saint », dit François (n° 17).

On ne voit pas sur quoi reposerait pareille prétention. Au sens strict, il n'existe que deux cas où la foi demande aux catholiques de croire à une parole humaine comme venant de Dieu :

- dans le cas des Saintes Écritures divinement inspirées,

² Cf. les réponses du Pape dans l'avion au retour de Lisbonne : <https://www.lisboa2023.org/fr/article/mots-du-Pape-sur-le-vol-de-retour> [page consultée le 3 octobre 2023].

- quand le *magistère* suprême (le Pape, ou tous les évêques avec le Pape, par exemple dans un concile) enseigne infailliblement, en proposant une vérité à croire comme révélée³.

L'Église possède un *magistère*, c'est-à-dire le pouvoir officiel d'enseigner au nom de Jésus-Christ. Or, en choisissant la voie synodale, le Pape évite les conditions permettant à l'Église d'exercer son magistère. L'IL reconnaît (n° 10) que les documents produits durant le processus synodal ne sont pas un exercice du magistère. Peut-on prétendre transmettre la voix du Saint-Esprit, alors qu'on évite d'enseigner en son nom ?

Certes, Dieu – donc le Saint-Esprit – soutient son Église par sa grâce. Mais Dieu permet aussi quotidiennement que les membres de son Église commettent des erreurs et des fautes. Il permet que les pasteurs, Pape compris, errent dans l'exercice de leur charge. Dans le passé, des assemblées de chrétiens dépourvues de l'autorité suprême (par exemple le concile de Bâle au XV^e s. ou le synode de Pistoie en 1786), se crurent autorisées à réformer l'Église. Leurs erreurs furent désavouées par le magistère authentique.

À défaut d'autorité magistérielle pour fonder ses propositions de réforme, l'IL semble vouloir s'autoriser du *sensus fidelium*, le sentiment commun des fidèles⁴. Par la foi, il connaît le contenu de la révélation non seulement d'une façon formulée (connaissance doctrinale qui varie selon l'instruction de chacun), mais aussi par une sorte de familiarité instinctive (un peu comme un enfant reconnaît sa mère sans pouvoir la définir). Si donc le sentiment commun des catholiques (clergé compris), s'accorde sur un point de doctrine, cela peut signifier que ce point est de foi. Souvent ce sens se manifeste par un rejet instinctif de l'erreur. Ainsi, lorsqu'au V^e siècle Nestorius, s'armant de subtilités théologiques, nia la maternité divine de Marie, le peuple chrétien se leva spontanément pour défendre l'appellation « Mère de Dieu ».

On peut se demander si la conception du *sensus fidei fidelium* présentée par l'IL respecte *Lumen Gentium* 12 : les conditions pour invoquer ce *sensus fidei* semblent oubliées⁵. La dimension collective du *sensus fidei* est laissée de côté en faveur d'une interprétation très subjective et individualiste. Certains passages du document font du « Peuple de Dieu » le lieu théologique de manifestation, pour ne pas dire révélation, du Saint-Esprit. Dans le même ordre d'idées, les migrants sont considérés comme un « signe des temps » et un « paradigme » « capable d'illuminer notre temps » (Cf B 1.1 c, citant François). Sur quoi se fonde-t-on pour leur reconnaître la valeur d'un « paradigme » ? Des exemples comme celui-ci, qu'on pourrait multiplier, montrent la sophistication de l'IL : les questions ou les problématiques posées indiquent souvent la réponse qu'on a déjà choisi d'obtenir.

³ C'est oublier non seulement la distinction entre inspiration et assistance mais aussi les différents degrés et conditions de l'assistance divine dont l'Église peut se prévaloir. *L'inspiration* est une motion divine pour faire concevoir et exprimer une vérité. Dieu est l'agent principal, il meut un homme de l'intérieur, comme son instrument. En vertu de cette motion, l'homme conçoit, élabore et exprime correctement la vérité que Dieu veut qu'il communique, soit oralement (inspiration prophétique), soit par écrit (inspiration des Écritures). *L'assistance infaillible* est un secours divin en vertu duquel le sujet humain qui en bénéficie propose sans erreur la parole de Dieu révélée ou inspirée. Outre cette assistance infaillible, il y a une assistance non infaillible qui garantit ce que le magistère suprême enseigne directement, mais sans référence à la Révélation.

⁴ Cf. Charles Journet, *Le Message révélé*, DDB, 1964, pp. 87-90.

⁵ L'IL se réfère au document de la Commission Théologique Internationale, *Le sensus fidei dans la vie de l'Église* (2014), mais ne semble pas en tenir compte pour le fond ! (voir les remarques en annexe).

La prétention de la démarche synodale à faire entendre la voix de l'Esprit de Dieu ouvre la voie à tout. **Quel est alors le but de ce synode selon l'IL ?**

1/ Le but immédiat est la synodalité de l'Église. Celle-ci est définie comme suit : basée sur la dignité commune qui découle du baptême ; co-responsabilité ; désir d'une Église de plus en plus synodale dans ses institutions, ses structures et ses procédures ; une Église de l'écoute, une Église humble ; une Église de la rencontre et du dialogue ; qui pratique la culture de la rencontre et du dialogue et « n'a pas peur de la diversité qu'elle porte, mais la valorise sans la réduire à l'uniformité » ; qui affronte « l'appel à une compréhension plus profonde de la relation entre amour et vérité » ; qui a la capacité « de gérer les tensions sans se laisser écraser par elles » ; qui essaye de « marcher ensemble » en nous mettant en contact « avec l'appréhension salutaire de l'incomplétude » ; par suite aussi « une Église du discernement ».

2/ Ces traits sont des « caractéristiques » d'une Église synodale. L'IL reformule-t-il les propriétés classiques reconnues de l'Église (une, sainte, catholique, apostolique, romaine...) s'agit-il de « re-former » de l'Église ? S'agit-il de défendre certaines « vertus » dans la vie de l'Église (humilité, dialogue, capacité d'affronter des questions et des contextes culturels neufs...) ou bien d'une certaine « refondation » ? Les rédacteurs semblent avoir eu conscience de la difficulté d'afficher un objectif de « refondation » au n° 26 : « la synodalité se révèle être une dimension constitutive de l'Église depuis ses origines, même si elle est encore en voie de concrétisation » selon « un appel radical à la conversion, au changement, à la prière et à l'action qui s'adresse à tous ». Cependant, la suite du texte laisse entendre que cette « concrétisation » est jusqu'ici restée en germe puisqu'il s'agit de « construire ensemble, de manière synodale, une Église attractive et concrète : une Église ouverte dans laquelle tous et toutes se sentent bienvenus ». Dans ce sens, les fiches de travail sont rédigées de telle sorte que l'on comprenne que tout est à construire à *partir de zéro* : il faut renouveler la vie liturgique, renouveler le service épiscopal, renouveler le service de l'autorité, renouveler la formation des prêtres (qui vient pourtant de faire l'objet d'une nouvelle *ratio fundamentalis*), et se préparer à des « débordements de la grâce » (voir *infra*), etc. etc. etc. (cf. n° 15).

3/ Le seul plan explicitement mis en avant par l'IL consiste dans les trois thèmes mission - communion - participation. Ces trois thèmes s'enchaînent : la communion, entretenue par la participation, est missionnaire. Il est possible de trouver dans cet enchaînement des relents de matérialisme (marxiste ?), dans la mesure où la participation est comprise comme une participation aux structures et aux institutions (« dynamiques de coresponsabilité », « processus décisionnels partagés », « organes de discernement », p. 46 et *passim*). L'IL ne rappelle pas assez que l'unité de l'Église, Corps mystique du Christ, **vient de la Foi et des sacrements de la Foi**. Bien que le document s'en défende, il y a là un affaïssement de l'Église au niveau sociologique⁶.

De plus, l'enchaînement mission - communion - participation est équivoque.

- S'il s'agit de réformer institutions et pratiques ecclésiales humaines pour les rendre plus « vertueuses » ou plus « efficaces », il n'y a rien à objecter à une aussi louable intention.

⁶ Ce serait d'ailleurs un moyen de « sauver » l'IL, en l'interprétant comme une proposition de réforme au point de vue de l'organisation humaine. On viserait uniquement certains aspects conjoncturels et historiques de la vie de l'Église, non ses structures essentielles, qui, étant d'institution divine, ne sauraient être visées.

- S'il s'agit de changer la structure même de l'Église, telle qu'elle a été instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ et transmise par la Tradition, cela nous écarte de la Foi. Hélas, la deuxième lecture semble devoir s'imposer : cf. B 3.2 : « Comment pouvons-nous faire évoluer les pratiques de discernement et les processus de prise de décision d'une manière authentiquement synodale, en renforçant le rôle moteur de l'Esprit ? » Dire que de nouvelles répartitions de l'autorité peuvent renforcer le « rôle moteur » de l'Esprit de Dieu revient à nier l'institution divine de l'Église, telle qu'elle existe actuellement.

L'IL n'appelle pas à la conversion personnelle ni à la sanctification des membres de l'Église, chacun à sa place dans le Corps mystique. Où sont passées, dans la rédaction de l'IL, la distinction de la nature et de la grâce, la distinction des ordres temporel et spirituel ? Les solutions proposées semblent purement sociologiques. Même lorsque le texte cherche (régulièrement) à atténuer certaines des critiques qu'il encourt, l'ambiguïté demeure. Ainsi au n° 49 : « la vie synodale, dit l'IL, n'est pas une stratégie d'organisation de l'Église » – dont acte ! – « mais l'expérience de parvenir à trouver une unité qui intègre la diversité sans l'effacer, parce qu'elle est fondée sur l'union avec Dieu dans la confession d'une même foi ». À ce niveau, parler de « trouver une unité », quelle que soit la manière dont on la qualifie, comme si le principe de l'unité parfaite de l'Église n'était pas déjà donné, est particulièrement grave.

Quelle conception de l'Église ?

La volonté d'associer les laïcs au gouvernement de l'Église se heurte à l'enseignement de *Lumen Gentium* sur les trois dons (*tria munera*). Vatican II, en effet, rappelle que le baptême confère à tout chrétien la qualité de *prêtre, prophète et roi* en vertu d'une participation au sacerdoce du Christ. Par l'ordination, le prêtre reçoit en outre une participation au Christ Tête de l'Église. Ainsi, selon le concile, le pouvoir de gouvernement dans l'Église s'enracine dans le pouvoir d'ordre reçu par l'ordination sacrée ⁷.

Depuis plusieurs années, certains réfléchissent au moyen de contourner cet obstacle conciliaire, en laissant de côté les *tria munera* et en insistant sur la mission ⁸. Avec l'IL, nous y arrivons. L'Église est présentée à partir du baptême, de l'appel missionnaire qui en résulte et de la dignité des baptisés, qui leur donnerai un droit à une participation active au *gouvernement* de l'Église. Ici encore, le document se défend explicitement de s'abaisser à une

⁷ Cf. le document de la Congrégation pour le culte divin, *Varietates legitimae*, 25 janvier 1994 : « On peut synthétiser ainsi les caractéristiques qui différencient le sacerdoce ministériel des évêques et des prêtres du sacerdoce commun des fidèles, et qui tracent donc aussi les limites de la collaboration de ceux-ci au ministère sacré : a) le sacerdoce ministériel a sa racine dans la succession apostolique, et est doté d'un pouvoir sacré (Cf. *Lumen gentium*, nn. 10; 18; 27; 28; *Presbyterorum Ordinis*, nn. 2; 6 ; *CEC* nn. 1538; 1576), lequel consiste dans la faculté et la responsabilité d'agir en la personne du Christ Tête et Pasteur ; b) il fait des ministres sacrés les serviteurs du Christ et de l'Église, par le moyen de la proclamation avec autorité de la parole de Dieu, de la célébration des sacrements et de la conduite pastorale des fidèles. Poser les fondements du ministère ordonné dans la succession apostolique, en tant que ce ministère continue la mission reçue des Apôtres de la part du Christ, est un point essentiel de la doctrine ecclésiologique catholique. »

⁸ Voir, par exemple, Alphonse Borras, « La *sacra potestas*, la seule voie pour la participation des laïcs au gouvernement de l'Église ? », in *NRT* 144-4 (2022), pp. 612-628. Citons le résumé de l'article : « Ce concile [Vatican II] a mis en valeur la trilogie des fonctions prophétique, sacerdotale et royale (*tria munera*) conférées par la consécration épiscopale : [...] il y a légitimement lieu de se demander si, plutôt que de partir du "pouvoir sacré" (des clercs), il ne faudrait pas partir de la communauté ecclésiale et de sa mission, savoir de sa *cura animarum*, pour envisager la participation des laïcs au gouvernement des communautés ».

conception démocratique de l'Église. Cependant, cette notion même de « droit des baptisés » le dément. Chaque baptisé, en tant que tel, est selon l'IL potentiellement ministre et détenteur de charismes propres. La même « dignité » et les mêmes « droits » sont reconnus à tous les baptisés, qu'ils soient catholiques, orthodoxes, protestants...

Pour lire l'IL dans une perspective catholique, il faut citer les quelques passages où l'Église est aussi présentée comme « hiérarchique ». Cependant, ces rappels semblent être de pure forme et vont à rebours du mouvement général du texte, puisque celui-ci enjoint l'Église à devenir « synodale » et estompe le caractère propre du sacrement de l'ordre pour mettre en avant le sacrement du baptême dans une « Église toute ministérielle ».

Combien différente était la vue d'un laïc comme Carlo Acutis ! D'après sa mère, l'adolescent affirmait que l'unité vient de la Foi et des sacrements et que l'union vient de la hiérarchie : *« Carlo était bien conscient que, d'un point de vue organisationnel, la hiérarchie agit comme une union. L'union, disait-il, pas l'unité. L'unité est procurée par la foi et les sacrements. L'union et maintenue par la hiérarchie légitimement constituée et qui agit légalement »*⁹.

Au fond, l'IL paraît bien renverser toute l'idée de la « nouvelle évangélisation » promue par Jean-Paul II puis par Benoît XVI – celle d'une hiérarchie au soutien des fidèles laïcs qui, dans le monde, deviennent d'autant plus missionnaires qu'ils laissent le Christ vivre en eux. L'IL ne parle pas de la sainteté et de son lien avec l'évangélisation. Comme il perd la référence aux vertus théologiques et à l'ordre sacramentel qui fait l'unité du Corps mystique autour de l'Eucharistie, il ne peut voir dans la « participation active » des baptisés qu'une participation aux structures de gouvernement.

Certes, l'IL affirme que la communion rayonnera d'autant mieux qu'elle sera davantage affermie par le renforcement de la synodalité de l'Église (cela serait acceptable moyennant une définition précise des termes, si l'on conçoit la communion en termes théologiques : même foi, mêmes sacrements, même pasteurs – cf. n° 46) ; mais l'ensemble du document demande plutôt la conversion *de l'Église elle-même...* comme si la mission des baptisés visait davantage à convertir l'Église qu'à convertir le monde, aux yeux duquel il faut rester « attrayant ».

Il y a bien « démocratisation » et « protestantisation » de la conception de l'Église, malgré les dénégations du n° 48, aussitôt contredites par l'« analogie » faite entre l'assemblée synodale et « l'Assemblée liturgique » (la Messe ?) : *« Dans une assemblée synodale, le Christ se rend présent et agit. Il transforme l'histoire et la vie quotidienne, envoie l'Esprit pour conduire l'Église à trouver un consensus sur la manière de marcher ensemble vers le Royaume et d'aider l'humanité à avancer vers l'unité... »*

Que deviennent la Messe et la structure sacramentelle de l'Église (voir, dans le même sens, n° 35) ? Pendant la crise du Covid, le cardinal Grech s'était singularisé en affirmant qu'on avait d'autres moyens que la Messe de faire l'expérience de Dieu¹⁰. Il reste sur cette ligne comme secrétaire du Synode.

⁹ Antonia Salzano Acutis, Paolo Rodari, *Le secret de mon fils, Carlo Acutis*, Paris, Artège, 2022.

¹⁰ Interview dans la *Civiltà Cattolica* par Antonio Spadaro, S.J. et Simone Sereni, 23 Oct. 2020 : « Il est donc préoccupant que quelqu'un se sente perdu en dehors du contexte eucharistique ou du culte, car cela montre une

Le « progressisme » de l'IL

La vision de l'IL est « progressiste », pas seulement au sens des catégories utilisées depuis quelques décennies pour schématiser les différentes sensibilités dans l'Église, mais plutôt dans une perspective presque hégélienne de l'Église, de la théologie, et de la Révélation si, ce que toute la procédure synodale sous-entend (le Pape l'a dit expressément), l'Esprit Saint pourrait conduire l'Assemblée synodale au-delà de ce qu'il est permis d'imaginer aujourd'hui dans l'Église. Or, par définition, ce que l'on peut imaginer correspond à ce que l'Église a enseigné jusqu'à maintenant.

Justement, le synode tente de rouvrir des discussions closes à maintes reprises par le magistère, et propose les mêmes objectifs que ceux du chemin synodal allemand :

- « Accueil » des LGBTQ+ et des divorcés remariés (fiche B.1.2.a et question 6).
- Diaconat des femmes (fiche B.2.3 question 4)
- Accès des laïcs au ministère (fiches B.2.2 et B.2.4) et au gouvernement de l'Église (n° 56-60, fiche B.2.3 ; B.2.5 et toutes les fiches B.3).
- Abandon du célibat exclusif pour les prêtres latins (fiche B.2.4. question 9).
- Une « nouvelle compréhension du ministère épiscopal » (fiche B.2.5.d)
- Autonomie doctrinale des Conférences épiscopales (fiche B.3.4).

Le texte explique que l'assemblée synodale se tiendra en deux temps pour permettre l'approfondissement théologique, canonique, spirituel et pastoral des conclusions de la première étape (n° 43). En ce sens, le passage paradigmatique de l'IL se trouve dans l'introduction de présentation des fiches de travail : *« Un autre cas serait celui où la réapparition d'une question est le signe d'un changement de réalité ou de la nécessité d'une « débordement » de la Grâce, qui exige de revenir à l'interrogation du Dépôt de la Foi et de la Tradition vivante de l'Église... »* (voir aussi n° 15). (...) *« Chaque fois que nous rencontrons un être humain dans l'amour, nous nous mettons dans une condition qui nous permet de découvrir quelque chose de nouveau de Dieu (n° 40). »*

S'agissant de l'accueil de tous, cela conduit à mettre en avant cette vision de l'Évangile : *« Quelles mesures une Église synodale peut-elle prendre pour imiter de plus en plus son Maître et Seigneur, qui marche avec tous dans un amour inconditionnel et qui proclame la plénitude de la vérité de l'Évangile ? »* (fiche de travail B 1.2. « Question de discernement »). À ce train-là, l'interrogation du dépôt de la foi risque de laisser vite de côté des pans entiers de l'Évangile...

ignorance des autres manières de s'engager dans le mystère. Cela indique non seulement qu'il y a un certain analphabétisme spirituel, mais c'est la preuve de l'insuffisance de la pratique pastorale actuelle. Il est très probable que, dans un passé récent, notre activité pastorale ait cherché à conduire aux sacrements et non à conduire – à travers les sacrements – à la vie chrétienne. » [page consultée le 10 septembre 2023].

Annexes : références et vocabulaire de l'IL

Un rapide coup d'œil sur les caractéristiques matérielles – ses références doctrinales et son vocabulaire – semble confirmer une certaine logique de rupture.

A. Les références doctrinales de l'*Instrumentum Laboris*

Les références de l'IL sont Vatican II (rien pour le magistère antérieur – d'ailleurs des passages de Vatican II sont sollicités de manière erronée) ; Jean-Paul II (très peu et sans grande portée) ; et surtout le Pape François. Les seuls documents que l'*Instrumentum laboris* invite explicitement à « mettre en œuvre » sont *Amoris laetitia* et *Christus vivit* du Pape François (n° 15).

44 références au Concile Vatican II (dont 35 à *Lumen Gentium*)

- *Apostolicum Actuositatem* cité x 1
- *Ad Gentes* x 1
- *Dei Verbum* x 2
- *Gaudium et Spes* x 1
- *Lumen Gentium* x 35
- *Sacrosanctum Concilium* x 2
- *Unitatis Redintegratio* x 2

4 références à Saint Jean-Paul II et à ses collaborateurs

- Encyclique *Centesimus annus* (1^{er} mai 1991), citée au n° 54 : « “Contribuer activement au bien commun de l'humanité” (CA 34) est une composante inaliénable de la dignité de la personne, y compris au sein de la communauté chrétienne. »
- Exhortation apostolique post-synodale *Christifideles laici* (30 décembre 1988), citée au n° 44 « La communion et la mission sont profondément unies, elles s'interpénètrent et s'impliquent mutuellement, au point que la communion est la source et en même temps le fruit de la mission : la communion est missionnaire et la mission est pour la communion. »
- Encyclique *Ut unum sint* (25 mai 1995), citée dans la fiche B.1.4 question 6 : « trouver une forme d'exercice de la primauté qui, sans renoncer à l'essentiel de sa mission, soit ouverte à une situation nouvelle ».
- Instruction de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, *Varietates legitimae*, 25 janvier 1994 (fiche B.2.1.a).

34 références à François et à ses collaborateurs

- Exhortation apostolique post-synodale *Christus vivit* (25 mars 2019) cité x 2
- Constitution apostolique *Episcopalis communio* (15 septembre 2018) mentionnée à la fiche B.3.5.
- Exhortation apostolique *Evangelii gaudium* (24 novembre 2013) x 8
- Encyclique *Fratelli tutti* (3 octobre 2020) x 1
- Constitution apostolique *Praedicate Evangelium* (19 mars 2022) x 2

- *Discours pour la commémoration du 50^e anniversaire de l'institution du Synode des évêques,*
- 17 octobre 2015 **x 4**
- *Temps de réflexion pour le début du processus synodal, 9 octobre 2021 **x 2***
- *Discours à Sa Sainteté Mar Awa III Catholicos-Patriarche de l'Église assyrienne de l'Est, 19 novembre 2022 **x 1***
- *Discours à la prière œcuménique, Centre œcuménique du COE (Genève), 21 juin 2018 **x 1.***

- *Congrégation pour la doctrine de la foi, Lettre *Iuvenescit Ecclesia* aux évêques de l'Église catholique sur le rapport entre les dons hiérarchiques et charismatiques pour la vie et la mission de l'Église, 15 mai 2016 : **référence** au n° 54.*

- *Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, *L'évêque et l'unité des chrétiens. Vademecum œcuménique*, 5 juin 2020, **cité** dans la fiche B.1.4, Question 5.*

Secrétairerie Générale du synode,

- *Les jeunes, la foi et le discernement vocationnel. Document final de la XV^e Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques, 27 octobre 2018 **cité x 2***
- *Pour une Église synodale : communion, participation, mission. Document Préparatoire (2021) **x 3***
- *« Élargis l'espace de ta tente » (Is 54,2). Document de Travail pour l'Étape Continentale (2022) **x 5***

B. Vatican II sollicité à contre-sens à propos du *sensus fidei*

Quoiqu'il cite fréquemment le dernier concile, l'IL n'en respecte pas toujours le contenu. Citons la fiche B.1.4 (c'est nous qui soulignons.) :

*« Comment une Église synodale peut-elle mieux remplir sa mission grâce à un engagement œcuménique renouvelé ? [...]. L'engagement de construire une Église synodale a plusieurs implications œcuméniques : a) dans l'unique baptême, **tous les chrétiens participent au sensus fidei** ou sens surnaturel de la foi (cf. LG 12), c'est pourquoi, dans une Église synodale, **tous doivent être écoutés attentivement** (...). »*

Cela est dit dans le contexte de « l'engagement œcuménique » : tous les chrétiens, qu'ils soient catholiques, protestants, agnostiques, etc. doivent être écoutés, pourvu qu'ils aient reçu le baptême. Tout en s'y référant, l'IL contredit la doctrine catholique reprise par *Lumen Gentium*, n° 12, selon laquelle le *sensus fidei* suppose la fidélité au magistère (nous soulignons) : « *Le Peuple saint de Dieu participe aussi de la fonction prophétique du Christ ; il répand son vivant témoignage avant tout par une vie de foi et de charité, il offre à Dieu un sacrifice de louange, le fruit de lèvres qui célèbrent son Nom (cf. He 13, 15). **La collectivité des fidèles**, ayant l'onction qui vient du Saint (cf. 1 Jn 2, 20.27), ne peut se tromper dans la foi ; ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste moyennant le sens surnaturel de foi qui est celui du peuple tout entier, lorsque, « des évêques jusqu'aux derniers des fidèles laïcs », elle **apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel.** Grâce en effet*

à ce sens de la foi qui est éveillé et soutenu par l'Esprit de vérité, et **sous la conduite du magistère sacré**, pourvu qu'il lui **obéisse fidèlement**, le Peuple de Dieu reçoit non plus une parole humaine, mais véritablement la Parole de Dieu (cf. 1 Th 2, 13), il **s'attache indéfectiblement à la foi transmise** aux saints une fois pour toutes (cf. Jude 3), il y pénètre plus profondément par un jugement droit et la met plus parfaitement en œuvre dans sa vie. »

L'IL se réfère au document de la CTI, *Le sensus fidei dans la vie de l'Église* (2014), mais ne semble pas en tenir compte pour le fond ! Citons le n° 77 dudit document : « *Le magistère juge également avec autorité si les opinions qui sont présentes dans le peuple de Dieu, et qui peuvent apparaître comme le sensus fidelium, correspondent réellement à la vérité de la Tradition reçue des Apôtres. Comme le dit Newman : « Le don permettant de discerner, de discriminer, de définir, de promulguer et de donner force de loi à une partie quelconque de la tradition réside exclusivement dans l'Ecclesia docens » [Newman, On Consulting the Faithful, p. 63]. Ainsi, le jugement concernant l'authenticité du sensus fidelium appartient en dernière analyse non aux fidèles eux-mêmes ni à la théologie, mais au magistère. Néanmoins, comme on l'a déjà souligné, la foi dont le magistère est le serviteur est la foi de l'Église, qui est vivante dans tous les fidèles ; c'est donc toujours dans la vie de communion de l'Église que le magistère exerce son ministère essentiel de surveillance. »*

B. Le vocabulaire de l'IL comparé à celui de *Lumen Gentium*.

Lumen Gentium est le document de Vatican II le plus souvent cité dans l'IL (35 fois contre 1 ou 2 fois pour les autres documents cités). Comparons les occurrences de certains mots importants dans l'IL et respectivement dans le texte conciliaire.

1. Quelques termes perdus – aucune occurrence dans l'*Instrumentum Laboris* (les chiffres indiquent l'occurrence du mot dans *Lumen Gentium*) :

adorer / adoration	7
alliance	7
âme	18
chasteté	2
commandement	7
consécration	17
continence	2
croix	11
épouse (l'Église)	4
époux (le Christ)	4
éternel / éternité	21
obéir / obéissance	20
péché / pécheur	18
perfection	16
pureté	2
sacrifice	16

sainteté	41
sauver / sauveur	15
vertus	9

2. Quelques termes nouveaux et leur occurrence dans l'*Instrumentum Laboris* (**aucune occurrence dans *Lumen Gentium***) :

consensus	7
coresponsabilité	19
créativité / créatif	4
discernement	93
dynamique / dynamisme	38
écoute (le nom)	55
Église synodale	98
émerger	18
exercice de l'autorité	13
polarisation	4
processus	86
synodal (outré Église s.)	159
synodalité	42
tensions	13
transparence	12

3. Quelques termes communs aux deux documents, présentant un taux d'occurrence très différent :

	<i>Lumen Gentium</i>	<i>Instrumentum Laboris</i>
abus	1	20
grâce	66	7
institutions	3	28
participation	10	64
structures	1	39